



Syndicat C.G.T.



1 Place de l'Hôpital BP 426
67091 STRASBOURG Cedex

☎ 03-88-11-60-98

☎ 03-88-11-64-35

✉ syndCGT@CHRU-Strasbourg.fr

Strasbourg, le 31 juillet 2007

AGENTS DE LA FAISANDERIE LE SILENCE DE LA DIRECTION A TROP DURÉ !!!

NE FAUT-IL PAS SE MEFIER DE L'EAU QUI DORT ?

SEULE REPONSE DU DIRECTEUR GENERAL PAR VOIE DE PRESSE
(voir recto) SCANDALEUX

AUTRE REPONSE LORS DES INSTANCES DU MOIS DE JUIN
CIRCULEZ IL N'Y A RIEN A VOIR !!

LA CGT CONTINUE A SE BATTRE POUR VOTRE AVENIR ET CELUI
DES RESIDENTS.

NOUS ALLONS DEMANDER UNE REUNION DE NEGOCIATIONS
AVEC LA DIRECTION GENERALE... REUNION QUI DOIT AVOIR
LIEU A LA DEMANDE EXPRESSE DE LA DIRECTRICE DE LA DDASS.
LES PROMESSES DOIVENT ÊTRE TENUES !!

LA CGT N' ACCOMPAGNERA PAS CE PROJET, **ELLE
N'ACCOMPAGNERA PAS LES BREBIS A L'ABATTOIR** COMME LES
AUTRES SYNDICATS MEMBRES DES INSTANCES DES HUS.

LA CGT EST LE SEUL SYNDICAT À AVOIR VOTE CONTRE CE PROJET !!

Coup de force syndical

D'ici deux ans, les Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS) transféreront l'exploitation de la maison de retraite la Faisanderie à l'Abrapa (*). Craignant pour leur emploi, une vingtaine d'agents se sont invités hier dans le bureau de la directrice de la DDASS afin d'obtenir des garanties.

■ Installés depuis une demi-heure dans le couloir, une vingtaine d'agents de la maison de retraite la Faisanderie (Strasbourg-Neuhof) attendent ce jeudi après-midi que la directrice de la DDASS, Corinne Wantz, se manifeste. Le groupe est calme, mais un tantinet tendu.

En effet, après un premier débrayage en février, leurs angoisses ne se sont pas calmées. D'ici deux ans, les HUS transmettront l'exploitation de l'établissement à l'Abrapa, association privée à but non lucratif. Dans la foulée, la maison de retraite emménagera dans les locaux de l'hôpital Stéphanie – toujours au Neuhof – retapés pour l'occasion.



Les manifestants face à la directrice de la DDASS. Le «coup de force» devrait permettre aux syndicats de renouer le contact avec la direction des HUS grâce à l'intervention des autorités de tutelle. (Photo DNA – Alain Destouches)

Vers une «privatisation rampante de la Santé» ?

«Les 45 agents craignent pour leur emploi. Si les HUS les mettent à disposition du privé, ils quittent la fonction publique, sans garantie de retour», résume Pierre Wach, secrétaire-adjoint de la CGT-HUS. Et le représentant du personnel de dénoncer «une forme de privatisation rampante de la Santé.» Rumeur d'approbation dans l'assistance.

Vers 15h, Mme Wantz sort de son bureau et propose de recevoir une délégation. Les manifestants refusent de se séparer. Après une brève concertation, ils s'invitent dans le bureau. Sans un mot plus haut que l'autre.

«Nous voulons rester dans le giron du service public. Nous ne voulons pas des conditions de travail proposées à l'Abrapa», lance Michel Lacher, secrétaire-adjoint de la CGT-HUS. C'est la première fois que les HUS transfèrent

une activité vers le privé. Nous sommes inquiets, pour les agents et pour les familles: le prix de journée risque d'en prendre un coup.»

Sans se départir de son calme, Corinne Wantz rappelle que ce transfert n'est pas de son fait. Cependant, «l'Abrapa est une bonne association», souligne-t-elle, ajoutant: «Ce n'est pas du privé lucratif qui va vous étrangler.»

Mieux, elle souligne que les 45 agents «auront de toute façon le choix». «Ceux qui

veulent rester dans la fonction publique hospitalière le pourront. Personne ne sera mis en disponibilité forcée», appuie la directrice.

Pour finir, elle s'engage à contacter le directeur des HUS pour qu'il renoue le contact avec les syndicats... trop contents de quitter le bureau après cette «bataille gagnée au forceps», conclut M. Wach.

Manuel Plantin

(*) Association bas-rhinoise d'aide aux personnes âgées.

Les HUS réagissent

■ Suite à la publication de notre article *Coup de force syndical*, Patrick Guillot, directeur général des HUS, nous précise que les agents concernés par le transfert à l'Abrapa de l'autorisation d'exploiter les 103 lits de la maison de retraite la Faisan-

derie, au Neuhof, auront trois possibilités:

- continuer à travailler dans la maison, dans le cadre d'une mise à disposition par les HUS, avec garantie du maintien des éléments statutaires,

- changer de service au sein des HUS en gardant le

statut de la fonction publique hospitalière.

- intégrer la convention collective FEHAP régissant les personnels de l'Abrapa.

Autant d'éléments – pour partie présents dans l'article – que nous aurions volontiers intégrés plus avant si la direction avait daigné répondre jeudi à nos questions.

EXTRAITS
des
DNA